

Communiqué du commissaire de **Mopac modern packaging AG** aux créanciers et aux médias

## **Exécution du contrat de vente / La société reprenante Mopac Wasen AG sera opérative dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Berne, le 9 décembre 2016

Le contrat de vente conclu en octobre 2016 entre Mopac modern packaging AG et la nouvelle Mopac Wasen AG a pu être exécuté comme prévu. Le juge du concordat avait au préalable donné son consentement à cette opération.

La société Mopac Wasen AG reprend une partie de l'entreprise Mopac modern packaging AG avec près d'un tiers de son personnel actuel. À cet effet, Mopac Wasen AG rachète à Mopac modern packaging AG divers actifs d'exploitation tels que machines, outils, installations, stocks, de même que les droits de propriété intellectuelle ainsi que les immeubles sis à Wasen et Eriswil. Mopac Wasen AG débutera ses activités opérationnelles le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Mopac modern packaging AG va poursuivre ses activités pendant une période de temps limitée afin d'honorer des commandes déjà passées par certains clients.

La solution qui a pu être trouvée avec la société Mopac Wasen AG n'est pas seulement positive pour les travailleurs réembauchés et pour la commune de Wasen, mais également pour les nombreux fournisseurs et clients. Les préparatifs pour le lancement de la nouvelle Mopac Wasen AG au 1<sup>er</sup> janvier 2017 vont bon train. Les membres de la direction élargie de l'entreprise ont déjà pris part avec beaucoup d'enthousiasme et d'élan à un workshop de plusieurs jours ayant notamment pour objet des thèmes liés à l'innovation.

Après la vente de l'entreprise, la procédure concordataire de Mopac modern packaging AG se poursuit. La situation des créanciers de Mopac modern packaging AG reste la même; en particulier, les productions de créances des créanciers sont maintenues.

Dans la cadre de la procédure concordataire, le commissaire se charge maintenant des préparatifs nécessaires en vue de l'assemblée des créanciers. Il informera les créanciers par écrit en temps voulu de la suite de la procédure.

\*\*\*

Pour toutes autres informations:

- Site Internet du commissaire : [www.sachwalter-mopac.ch](http://www.sachwalter-mopac.ch)
- Me Fritz Rothenbühler, Wenger Plattner Avocats, Tel. 031 357 00 00